



---

Comité syndical – Compte-rendu

**15 OCTOBRE 2020**

---

## PV du comité du 15 octobre 2020

### Nombre de membres

Composant le Comité : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 09 Octobre 2020, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 15 Octobre 2020 à 15h30 sous la présidence de M. MONNET Laurent,,

Secrétaire : Monsieur POUX Gilles

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :  
Monsieur MONNET Laurent, Président  
Monsieur MOKRANE Antoine  
Monsieur POUX Gilles  
Monsieur LE BRIS Pascal  
Madame DELBOSQ Séverine  
Monsieur DEFREL Mathieu  
Monsieur GUILLARD Pierre  
Monsieur LESCURIER Eric  
Monsieur DELACROIX Adrien  
Monsieur BORIE Hervé

- Membres suppléants :  
Madame WANZEKELA Idandine, représentante de Madame GROSBOIS Nadège  
Monsieur MEURA Benjamin, représentant Monsieur CHIKHI Brahim  
Monsieur MAIZA Rachid, représentant Madame CLARIN Marie-Line  
Monsieur PETROSE Franck, représentant Monsieur CARRE Dominique  
Madame BOUZIDI Zakia, représentante de Monsieur MARTIN Samuel  
Monsieur CRETAZ Philippe, représentant Monsieur LONGIN Sébastien  
Monsieur BOURQUIN Jean-Marc, représentant Monsieur TRIGORY Christian

ETAIENT EXCUSES :

Madame Nadège GROSBOIS, Monsieur CHIKHI Brahim, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Monsieur CARRE Dominique, Monsieur MARTIN Samuel, Monsieur LONGIN Sébastien, Monsieur TRIGORY Christian

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur POUX Gilles est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 23 juin 2020 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

## Délibération n°1 du procès-verbal de l'élection du président

### LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 8.

Le plus âgé des membres présents du Comité a refusé de prendre la présidence de la séance de l'assemblée, en conséquence la Présidence est assurée par le second plus âgé, Franck PETROSE. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Comité, a dénombré 16 représentants titulaires ou suppléants présents et a constaté que la condition de quorum est remplie. Il rappelle l'historique du SMIREC, les caractéristiques des réseaux gérés par le SMIREC et les conditions de déroulement de la séance d'installation du comité.

Il a ensuite invité le Comité à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article 8 des statuts, le Président est élu à la majorité des deux tiers des membres du Comité.

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : M. Laurent MONNET

- Résultat du premier tour de scrutin

a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b - Nombre de votants :	14
c - Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d - Nombre de suffrages blancs :	0
e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	14
f - Majorité des deux tiers :	12

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MONNET Laurent	14	quatorze

- Proclamation de l'élection du Président

Monsieur MONNET Laurent a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

« Le Président prononce un discours :

Mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en m'élisant Président du SMIREC à l'instant.

Je suis heureux de pouvoir m'impliquer à vos côtés dans le développement des réseaux de chaleur pour faire vivre ce service public et le rendre toujours plus efficace au bénéfice des usagers. Ce réseau doit aussi nous permettre de poursuivre un déploiement à grande échelle des énergies renouvelables sur le territoire et vous savez combien j'y suis attaché.

Les réseaux de chaleur existent depuis des décennies sur notre territoire et c'est notre mission de continuer à les faire évoluer, au gré des aménagements du territoire, contribuant ainsi à notre autonomie énergétique et à la réduction des nuisances environnementales.

A Saint-Denis, le réseau a vu le jour dans les années 1950-1960 pour alimenter les grands ensembles construits à cette époque. Puis c'est dans les années 1980 qu'il est apparu à La Courneuve, par volonté politique. L'enjeu était alors d'offrir au plus grand nombre confort et sécurité à un coût maîtrisé et de limiter la multiplication des installations individuelles dangereuses et polluantes. Cet enjeu est toujours d'actualité.

En 2013, les 2 réseaux se sont regroupés dans le syndicat et d'autres villes les ont rejoint : Stains, Pierrefitte, L'Île-Saint-Denis et Aubervilliers en 2018, aux côtés des offices publics de l'habitat Plaine Commune Habitat et Seine-Saint-Denis Habitat.

Grâce à cette mutualisation, le réseau de chauffage urbain s'étend et un plus grand nombre d'habitants ont accès à ce mode de chauffage vertueux à un prix modéré : les réseaux du SMIREC d'une longueur de 95 kilomètres livrent 420 000 MWh par an à 54 000 équivalents logements, dont le tarif (78€TTC/MWh en 2019) se situe en dessous de la moyenne nationale. C'est le 2<sup>e</sup> réseau en Île de France après celui de la CPCU.

« Chauffer durable et solidaire » telle est la devise du SMIREC.

Aujourd'hui, les réseaux de chaleur du SMIREC représentent environ 95% des énergies renouvelables consommées sur les villes de Plaine Commune. Le SMIREC continuera à s'impliquer dans la production d'énergies renouvelables pour travailler aux côtés des villes du territoire à l'amélioration de leur bilan carbone.

Cette amélioration passe par des actions concrètes autour de deux axes :

- Tout d'abord, l'extension des réseaux de chaleur. Notre territoire est en pleine mutation avec une dynamique d'aménagement sans commune mesure en Île de France ; il offre une opportunité de développement des réseaux sur de nouveaux territoires. Mais le raccordement de bâtiments déjà existants constitue aussi un enjeu important en offrant à de nouveaux usagers la possibilité de bénéficier de la proximité des réseaux.
- Deuxième axe d'amélioration : La construction de nouvelles capacités de production pour consolider notre taux d'énergies renouvelables et le maintien des avantages tarifaires qui vont avec. En effet, à l'horizon 2030, on parle d'un relèvement du taux d'énergies renouvelables (passant de 50% à 60%) permettant de bénéficier du taux de TVA réduite à 5,5%. Pour cette raison, et beaucoup aussi bien sûr, il est donc important de rester vigilant sur notre capacité à répondre aux objectifs nationaux, tout en attirant l'attention des pouvoirs publics sur les efforts déjà consentis par le SMIREC et ses usagers pour arriver au niveau de production EnR actuel. Les pistes pour la construction de nouvelles unités de production sont variées : géothermie superficielle, géothermie profonde, biomasse, mais aussi des procédés innovants comme la récupération de chaleur fatale sur data center qui constitue un défi pour notre prochaine mandature. Il ne faut pas oublier non plus que notre mission de gestionnaire public de chauffage urbain est d'optimiser les consommations, par des procédés ingénieux de conception des réseaux et des sous-stations, par la sensibilisation des usagers aux économies d'énergie (dans des bâtiments qui doivent par ailleurs être mieux conçus) : produire plus mais mieux consommer.

Ces deux axes doivent être mis en œuvre en gardant un objectif essentiel : le maintien d'un tarif compétitif grâce auquel le chauffage urbain pourra continuer de s'imposer par rapport à d'autres modes de chauffage et rester accessible à un grand nombre d'usagers de notre territoire, souvent en situation de précarité énergétique.

Pour les 6 prochaines années, 6 projets ambitieux jalonnent la route du SMIREC et illustrent notre ambition :

- Le développement du réseau de la Courneuve sur les futures ZAC de la Mairie et des 6 routes, en lien avec le Grand Paris Express, et la recherche de nouvelles sources d'ENR telles que la récupération de chaleur de data center.
- La création d'un réseau chaud/froid sur le quartier Pleyel, avec un système innovant de thermo-frigopompes, et connecté au réseau principal du SMIREC
- La poursuite du développement du réseau sur L'île-Saint-Denis avec notamment les phases 2 et 3 de l'éco-quartier où seront construits les futurs bâtiments du Village Olympique laissés en héritage aux habitants
- Le développement d'un réseau de chaleur sur les Tartres, bénéficiant aux habitants de Stains et Pierrefitte
- La poursuite du projet de création d'un réseau de chaleur à Aubervilliers
- Le lancement d'une démarche d'étude systématique de création de réseaux de chaleur autonomes sur des zones éloignées du réseau historique avec une première étude en cours à Pierrefitte.

Tous ces projets en faveur d'une transition écologique et solidaire seront possibles grâce à la mobilisation collective :

- des collectivités, des bailleurs, des aménageurs et de Plaine Commune pour favoriser l'intégration du réseau dès que cela est possible ;
- mais aussi des partenaires financiers qui interviennent dans le cadre du Fonds Chaleur : leur soutien doit être poursuivi et amplifié, si l'on veut atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle énergétique (multiplier par 5 la quantité de chaleur renouvelable et récupérable livrée par les réseaux de chaleur entre 2016 et 2030); la fiscalité écologique qui pèse sur les habitants doit avoir pour contrepartie un soutien accru au développement des énergies renouvelables, dont les réseaux de chaleur sont un vecteur important.
- Et enfin la mobilisation des usagers bien sûr qui sont les principaux financeurs des réseaux via le tarif de la chaleur ; nous continuerons de les associer à la vie du réseau, pour qu'ils puissent donner leur avis et participer aux décisions ; et nous développerons également la communication à leur destination à la fois pour leur faire mieux connaître les services du SMIREC mais aussi pour promouvoir la sobriété énergétique.

Chers collègues, vous le voyez, le programme des années qui viennent est bien chargé pour le SMIREC et je compte sur vous pour contribuer avec moi à son développement vertueux !

Je vous remercie. »

## Délibération n°2a sur la détermination du nombre de vice-présidents

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 2

- Le nombre de vice-présidents est fixé à : 3

## Délibération n°2b du procès-verbal de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président

### LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 10 ;

Vu la délibération n°2a fixant à trois le nombre de Vice-Présidents.

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité le Comité à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président, il a rappelé que celui-ci est élu parmi les membres du comité syndical, au scrutin uninominal à la majorité absolue à deux tours et qu'en cas d'égalité de voix constatée au premier et second tour, il appartient au doyen des membres de trancher.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : M. Gilles POUX

- Résultat du premier tour de scrutin

a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b - Nombre de votants :	14
c - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d - Nombre de suffrages blancs :	0
e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	14

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles POUX	14	quatorze

- Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président

M. POUX Gilles a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

## Délibération n°2c du procès-verbal de l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président

### LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 10 ;

Vu la délibération n°2a fixant à trois le nombre de Vice-Présidents.

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité le Comité à procéder à l'élection du 2<sup>e</sup> Vice-Président, il a rappelé que celui-ci est élu parmi les membres du comité syndical, au scrutin uninominal à la majorité absolue à deux tours et qu'en cas d'égalité de voix constatée au premier et second tour, il appartient au doyen des membres de trancher.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : M. Dominique CARRE.

- Résultat du premier tour de scrutin

a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b - Nombre de votants :	14
c - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d - Nombre de suffrages blancs :	0
e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	14

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique CARRE	14	quatorze

- Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président

M. CARRE Dominique a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

### Délibération n°2d du procès-verbal de l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président

#### LE COMITE.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 10 ;

Vu la délibération n°2a fixant à trois le nombre de Vice-Présidents.

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité le Comité à procéder à l'élection du 3<sup>e</sup> Vice-Président, il a rappelé que celui-ci est élu parmi les membres du comité syndical, au scrutin uninominal à la majorité absolue à deux tours et qu'en cas d'égalité de voix constatée au premier et second tour, il appartient au doyen des membres de trancher.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : M. Adrien DELACROIX.

- Résultat du premier tour de scrutin

a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b - Nombre de votants :	14
c - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d - Nombre de suffrages blancs :	0
e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	14

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Adrien DELACROIX	14	quatorze

- Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Adrien DELACROIX a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

### Délibération n°3a du procès-verbal de l'élection du 5<sup>ème</sup> membre du bureau

#### LE COMITE.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 10 ;

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité le Comité à procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> Membre du Bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue à deux tours et qu'en cas d'égalité de voix constatée au premier et second tour, il appartient au doyen des membres de trancher.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : M. Mathieu DEFREL

- Résultat du premier tour de scrutin
 

a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
b - Nombre de votants:	15
c - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d - Nombre de suffrages blancs :	0
e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	15

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mathieu DEFREL	15	quinze

- Proclamation de l'élection du 5<sup>ème</sup> Membre du Bureau

M. Mathieu DEFREL a été proclamé 5<sup>ème</sup> membre du Bureau.

## Délibération n°3b du procès-verbal de l'élection du 6<sup>ème</sup> membre du bureau

### LE COMITE.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 10 ;

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité le Comité à procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Membre du Bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue à deux tours et qu'en cas d'égalité de voix constatée au premier et second tour, il appartient au doyen des membres de trancher.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : Mme Séverine DELBOSQ

- Résultat du premier tour de scrutin

a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
b - Nombre de votants :	15
c - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d - Nombre de suffrages blancs :	0
e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	15

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine DELBOSQ	15	quinze

- Proclamation de l'élection du 6<sup>ème</sup> Membre du Bureau

Mme Séverine DELBOSQ a été proclamée 6<sup>ème</sup> Membre du Bureau.

## Délibération n°3c du procès-verbal de l'élection du 7<sup>ème</sup> membre du bureau

### LE COMITE.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 10 ;

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité le Comité à procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> Membre du Bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue à deux tours et qu'en cas d'égalité de voix constatée au premier et second tour, il appartient au doyen des membres de trancher.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : M. Samuel MATIN

- Résultat du premier tour de scrutin
  - a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
  - b - Nombre de votants : 15
  - c - Nombre de suffrages déclarés nuls 0
  - d - Nombre de suffrages blancs : 0
  - e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 15

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Samuel MARTIN	15	quinze

- Proclamation de l'élection du 7<sup>ème</sup> Membre du Bureau

M. Samuel MARTIN été proclamé 7<sup>ème</sup> Membre du Bureau.

### Délibération n°3d du procès-verbal de l'élection du 8<sup>ème</sup> membre du bureau

#### LE COMITE.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique et en particulier leur article 10 ;

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité le Comité à procéder à l'élection du 8<sup>ème</sup> Membre du Bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue à deux tours et qu'en cas d'égalité de voix constatée au premier et second tour, il appartient au doyen des membres de trancher.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

Le Président a fait l'appel des candidatures.

Se présente : M. Pierre GUILLARD

- Résultat du premier tour de scrutin
  - a - Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
  - b - Nombre de votants : 15
  - c - Nombre de suffrages déclarés nuls 0
  - d - Nombre de suffrages blancs : 0
  - e - Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 15

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre GUILLARD	15	quinze

- Proclamation de l'élection du 8<sup>ème</sup> Membre du Bureau

M. Pierre GUILLARD été proclamé 8<sup>ème</sup> Membre du Bureau.

## Délibération n°4 sur la définition des conditions de dépôt des listes pour l'élection des représentants du comité syndical aux CAO, CDSP et CCSPL

LE COMITE. a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 1

- Décide que les listes relatives à l'élection des représentants du Comité syndical à la CAO comprennent, au plus, cinq candidats au titre des membres titulaires et au plus cinq candidats au titre des suppléants, que ces listes peuvent être incomplètes et que leur dépôt doit intervenir auprès du Président directement ou par courriel [syndicat.mixte@smirec.fr](mailto:syndicat.mixte@smirec.fr) au plus tard à l'issue de l'adoption de la présente délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales, le Président de séance procédant au constat du dépôt des listes préalablement au lancement desdites opérations.
- Décide que les listes relatives à l'élection des représentants du Comité syndical à la CDSP sont déposées dans les conditions fixées à l'article 1.
- Décide que, pour l'élection des représentants du Comité syndical à la CCSPL qui sera réalisée au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, les listes desdits représentants comprennent, au plus, cinq candidats, que ces listes peuvent être incomplètes et que leur dépôt doit intervenir auprès du Président directement ou par courriel [syndicat.mixte@smirec.fr](mailto:syndicat.mixte@smirec.fr) au plus tard à l'issue de l'adoption de la délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales, le Président de séance procédant au constat du dépôt des listes préalablement au lancement desdites opérations

## Délibération n°5 du procès-verbal de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres

LE COMITE.

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°4 fixant à son article 1 les conditions de dépôt des listes pour l'élection à la CAO ;

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité les membres du comité syndical à procéder à la constitution d'une commission d'appel d'offres amenée à siéger pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

Le/la Président(e) a rappelé que la commission d'appel d'offres est élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Président informe les délégués qu'une liste a été déposée.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI

## 1. Déroulement du scrutin

Il est donné lecture des éléments suivants par le Président :

Unique liste déposée composée des candidats suivants :

- Pour les membres titulaires :
  - Monsieur Mohamed HAFSI (La Courneuve),
  - Madame Marie-Line CLARIN (La Courneuve),
  - Monsieur Sébastien LONGIN (Plaine Commune Habitat),
  - Monsieur Pierre GUILLARD (Seine Saint-Denis Habitat),
  - Monsieur Antoine MOKRANE (Saint-Denis).
  
- Pour les membres suppléants :
  - Monsieur Gilles POUX (La Courneuve),
  - Monsieur Rachid MAIZA (La Courneuve),
  - Monsieur Philippe CRETAZ (Plaine Commune Habitat),
  - Monsieur Samuel MARTIN (Aubervilliers),
  - Madame Nadège GROSBOIS (Saint-Denis).

- Il a été procédé au vote. Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants = 17
- Suffrages exprimés = 15

Ainsi répartis :

- Nombre de votes pour = 15
- Nombre de votes contre = 0

- Sont ainsi déclarés élus, dans l'ordre de la liste :

M. Mohamed HAFSI (La Courneuve), Mme Marie-Line CLARIN (La Courneuve), M. Sébastien LONGIN (Plaine Commune Habitat), M. Pierre GUILLARD (Seine Saint-Denis Habitat), M. Antoine MOKRANE (Saint-Denis), membres titulaires.

M. Gilles POUX (La Courneuve), M. Rachid MAIZA (La Courneuve), M. Philippe CRETAZ (Plaine Commune Habitat), M. Samuel MARTIN (Aubervilliers), Mme Nadège GROSBOIS (Saint-Denis), membres suppléants.

Le Président du syndicat mixte, est Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

## Délibération n°6 du procès-verbal de l'élection de la Commission de Délégation de service Public

### LE COMITE.

Vu le CGCT et notamment son article L. 1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Monsieur Laurent MONNET, Président a invité les membres du comité syndical à procéder à la constitution d'une commission de délégation de service public amenée à siéger pour les concessions de service public dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

Le/la Président(e) a rappelé que la commission de délégation de service public est élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Président informe les délégués de ce qu'une liste a été déposée.

Le Comité a désigné deux assesseurs, M. Mathieu DEFREL et Mme Zakia BOUZIDI.

## 2. Déroulement du scrutin

Il est donné lecture des éléments suivants par le Président :

Unique liste déposée composée des candidats suivants :

- Pour les membres titulaires :
  - Monsieur Mathieu DEFREL (Stains),
  - Madame Séverine DELBOSQ (Ile-Saint-Denis),
  - Monsieur Dominique CARRE (Pierrefitte),
  - Monsieur Antoine MOKRANE (Saint-Denis),
  - Monsieur Pierre GUILLARD (Seine Saint-Denis-Habitat).
  
- Pour les membres suppléants :
  - Monsieur Abdelkarim ZEGGAR (Stains),
  - Monsieur Samuel MARTIN (Aubervilliers),
  - Monsieur Franck PETROSE (Pierrefitte),
  - Madame Nadège GROSBOIS (Saint-Denis),
  - Monsieur Adrien DELACROIX (Plaine Commune Habitat).

Les candidats sont nommés membres de la Commission de délégation de service public dans l'ordre de la liste.

- Il a été procédé au vote. Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants = 17
- Suffrages exprimés = 15

Ainsi répartis :

- Nombre de votes pour = 15
- Nombre de votes contre = 0

- Sont ainsi déclarés élus, dans l'ordre de la liste :

M. Mathieu DEFREL (Stains), Mme Séverine DELBOSQ (Ile-Saint-Denis), M. Dominique CARRE (Pierrefitte), M. Antoine MOKRANE (Saint-Denis), M. Pierre GUILLARD (Seine Saint-Denis-Habitat), membres titulaires.

M. Abdelkarim ZEGGAR (Stains), M. Samuel MARTIN (Aubervilliers), M. Franck PETROSE (Pierrefitte), Mme Nadège GROSBOIS (Saint-Denis), M. Adrien DELACROIX (Plaine Commune Habitat), membres suppléants.

Le Président du syndicat mixte, est Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

## Délibération n°7 sur la Commission Consultative des Usagers des Réseaux calorifiques

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
Abstention : 2  
Contre : 0

- Est désigné pour l'animation de la commission, M. Adrien DELACROIX.

## Délibération n°8 sur la Délégation d'attribution du Comité au Président

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
Abstention : 2  
Contre : 0

- Délégation est donnée à Monsieur Laurent MONNET, Président, pendant la durée de son mandat pour:

1°) procéder,

a) à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et passer à cet effet les actes nécessaires, les emprunts concernés pouvant être :

- à court, moyen ou long terme
- libellés en euro ou en devise
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêt,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière

Néanmoins, et en tout état de cause, tout prêt de plus de 40 ans devra donner lieu à approbation spécifique du comité syndical.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au (x) calcul (s) du ou des taux d'intérêt
- la faculté de modifier la devise
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

Par ailleurs, le Président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;

b) à tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L 1618-2 du CGCT

Le Président pourra conclure tout avenant relatif au montant à placer, à la nature du produit souscrit, à la durée de l'échéance maximale du placement, et pourra procéder au renouvellement et à la résiliation du placement ;

c) réaménager la dette du SMIREC (notamment remboursement par anticipation et renégociation) ;

d) solliciter des garanties d'emprunt et de cautionnement ;

2°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ce compris les contrats de fluides et d'énergie (gaz, électricité, eau...) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

3°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4°) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

- 5°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 50 000 € ;
- 7°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8°) intenter au nom du SMIREC les actions en justice et notamment se constituer partie civile, ou défendre la Syndicat dans les actions intentées contre lui, à tout stade de la procédure, et ce, pour tout type d'acte de procédure contentieuse et pour tout litige et devant toute juridiction, y compris pénale.
- 9°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite de 1 525 €.
- 10°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité.
- 11°) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- 12°) prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement de conventions relatives :
- aux occupations du domaine public et du domaine privé du Syndicat Mixte établies par convention
- 13°) Conclure avec les concessionnaires notamment dans le cadre de travaux de voirie sur la voirie, des conventions de financement ou cofinancement dans la limite des crédits inscrits au budget
- 14°) Contractualiser avec d'autres collectivités pour l'adhésion à des groupements de commandes (gaz, électricité, télécom...)
- 15°) Signer les contrats de fluides et d'énergie (gaz, électricité, eau...)
- 16°) Signer les polices d'abonnement et les conventions de raccordement avec les abonnés
- 17°) Solliciter, dans le cadre de la réalisation de travaux portant sur des réseaux de chaleur, et dans la limite de 15 millions d'euros, des subventions auprès de l'ensemble des Etablissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés.
- 18°) Signer les conventions ayant pour objet le reversement aux délégataires de service public des subventions versées au SMIREC par la Région dans le cadre du Fonds Chaleur
- 19°) Mandater des entreprises pour leur permettre de réaliser, pour le compte du SMIREC, des demandes de certificat d'économie d'énergie.
- 20°) Fixer les modalités de versement d'une subvention annuelle au Comité d'Action Sociale pour le compte des agents du SMIREC dans la limite des sommes inscrites au budget.

Monsieur le Président, en application de l'article 9 des statuts, rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité, des décisions qu'il aura prises en exécution de la présente délibération

## Délibération n°9 sur la création de la Commission consultative des Services Publics Locaux

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
Abstention : 2  
Contre : 0

- Approuve la création d'une commission consultative des services publics locaux.
- Décide d'arrêter le nombre de représentants du Comité et d'associations locales comme suit (CCSPL):
  - 1°) 6 membres du Comité syndical dont le Président, membre de plein droit
  - 2°) 6 membres d'associations locales représentatives du service public concerné par les attributions du Syndicat

## Délibération n°10 sur la création des Commissions Territoriales

LE COMITE. a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15

Abstention : 2

Contre : 0

- Approuve la création des deux commissions territoriales :

1 - la commission territoriale de La Courneuve constituée de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants

Ville de la Courneuve : 3 représentants titulaires, 3 représentants suppléants.

SSDH : 2 représentants titulaires, 2 représentants suppléants.

PCH : 2 représentants titulaires, 2 représentants suppléants.

2 - la commission territoriale de Saint-Denis, Stains, Pierrefitte, L'île-Saint-Denis, constituée de 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants

Ville de Saint Denis : 4 représentants titulaires, 4 représentants suppléants.

Ville de Stains : 2 représentants titulaires, 2 représentants suppléants.

Ville de Pierrefitte : 1 représentant titulaire, 1 représentant suppléant.

Ville de L'île Saint Denis : 1 représentant titulaire, 1 représentant suppléant.

SSDH : 2 représentants titulaires, 2 représentants suppléants.

PCH : 4 représentants titulaires, 4 représentants suppléants

- Désigne les représentants au sein des commissions territoriales :

## 1 - de La Courneuve

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilles POUX	Mohamed HAFSI
Pascal LEBRIS	Yohann ELICE
Marie-Line CLARIN	Rachid MAIZA
Pierre GUILLARD	Abdou AHAMED
Eric LESCURIER	Romain MENTEYNE
Sébastien LONGIN	Philippe CRETAZ
Corinne CADAYS-DELHOME	Hervé BORIE

## 2 - de Saint-Denis, Pierrefitte, Stains, L'île-Saint-Denis et Aubervilliers

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent MONNET	Benjamin MEURA
Antoine MOKRANE	Idandine WANZEKELA
Nadège GROSOIS	Christophe PIERCY
Brahim CHIKHI	Sophie RIGARD
Mathieu DEFREL	Géry DYKOKA NGOLO
Abdelkarim ZEGGAR	Najia AMZAL
Dominique CARRE	Franck PETROSE
Séverine DELBOSQ	Stephen LECOURT
Pierre GUILLARD	Abdou AHAMED
Eric LESCURIER	Romain MENTEYNE
Adrien DELACROIX	Oriane FILHOL
Hervé BORIE	Corinne CADAYS-DELHOME
Sébastien LONGIN	Philippe CRETAZ
Christian TRIGORY	Jean Marc BOURQUIN

## Délibération n°11 sur l'élection du délégué du syndicat à l'AGÉMO

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
Abstention : 2  
Contre : 0

- Sur proposition du Président, le Comité procède à la désignation de ses délégués titulaire et suppléant pour représenter le Syndicat à l'AGÉMO.

DELEGUE TITULAIRE

Maxime GHESTEM

DELEGUE SUPPLEANT

Mohamed HAFSI

## Délibération n°12 sur l'élection du délégué du syndicat à l'association AMORCE

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
Abstention : 2  
Contre : 0

- Elit Laurent MONNET, en qualité de délégué titulaire et Gilles POUX en qualité de délégué suppléant du Syndicat au sein des instances de l'Association AMORCE.

## Délibération n°13 sur la désignation d'un représentant du SMIREC au sein de la Commission Consultative sur l'Energie de la métropole du Grand Paris

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
Abstention : 2  
Contre : 0

- Elit Laurent MONNET, en qualité représentant du SMIREC au sein de la Commission Consultative sur l'Energie de la métropole du Grand Paris.

## Délibération n°14a sur le transfert du résultat de la Zac Canal

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
Abstention : 2  
Contre : 0

- Approuvé la reprise des résultats du budget annexe « Réseau de chaleur » 2019 de la Ville d'Aubervilliers dans le budget principal

Section Fonctionnement – Recettes : 210 784.36 €

- Voté le transfert de la somme en exploitation au budget annexe « Réseau de chaleur de la ZAC CANAL ».

## Délibération n°14b sur la reprise des résultats 2019 au Budget Supplémentaire 2020 au Budget Principal

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
 Abstention : 2  
 Contre : 0

- L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice antérieur comme suit :
  - 5 310 274,17 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) en conformité avec le budget primitif 2020
  - le solde d'exécution excédentaire d'investissement est report au chapitre R001 soit 790 815,23€
- Voté par chapitre le Budget Supplémentaire 2020 au Budget principal, selon le document joint à la présente délibération, faisant apparaître les totaux suivants par section, après reprise des restes à réaliser et des résultats 2019 :

	Recettes		Dépenses		Résultat
Exploitation	778	210 784,36 €	678	210 784,36 €	5 310 274,17 €
	R002	5 310 274,17 €			
	Total	5 521 058,53 €	Total	210 784,36 €	
Investissement		790 815,23 €		520 000 €	270 815,23 €
Exploitation + Investissement		6 311 873,76 €		730 784,36 €	5 581 089,40 €

## Délibération n°14c sur la reprise des résultats 2019 au Budget Supplémentaire 2020 au Budget annexe « Réseau Saint-Denis »

LE COMITE, a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
 Abstention : 2  
 Contre : 0

- L'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :
  - 261 800,48 € : Résultat d'investissement reporté (R001).
  - 471 754,33 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002).
- Voté par chapitre le Budget Supplémentaire 2020 – Budget annexe « Réseau Saint-Denis » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

Délibération n°14d sur la reprise des résultats 2019 au Budget Supplémentaire 2020 au Budget annexe « Abonnés La Courneuve »

LE COMITE. a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
 Abstention : 2  
 Contre : 0

- Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :
- +106 331,80 €: résultat de fonctionnement reporté (R002).
- Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2020 – Budget annexe « Abonnés La Courneuve » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

Délibération n°14e sur la reprise des résultats 2019 au Budget Supplémentaire 2020 au Budget annexe « Réseau de Chaleur de la Zac Canal »

LE COMITE. a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 15  
 Abstention : 2  
 Contre : 0

- Dépenses et recettes 2019, solde d'exercice (en € HTV) :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	177 261.31	386 397.74	- 209 136.43
INVESTISSEMENT	0	0	0
EXPLOI + INVESTIS	177 261.31	386 397.74	- 209 136.43

- Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :
  - Section Fonctionnement – : Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : (-) 209 136.43 €,
- Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2020 – Budget annexe « Réseau de chaleur de la ZAC CANAL » avec reprise des résultats antérieurs :

Recettes de la section d'exploitation	210 784.36 €
Dépenses de la section d'exploitation	209 136.43 €
Solde d'exécution de la section d'exploitation	1 647,93 €